

AVISU CESEC 2025-16¹
AVIS CESEC 2025-16

Rilativu à u
Relatif au

Pianu di sustegnu à l'investimentu (PSI) di i stabilimenti è servizii di u medicusociale 2022-2025 - Bilanciu è evuluzione di u dispositivu²

Plan de soutien à l'investissement (PSI) des établissements et services du médico-social 2022-2026 - Bilan et évolution du dispositif

Vu le Code général des Collectivités territoriales, notamment ses articles L. 4422-34 à L. 4422-37, R.4422-4 à R. 4425-6 ;

Vistu u Codice generale di e Cullettività Territoriale, in particolare i so articuli L. 4422-34 à L. 4422-37, R.4422-4 à R. 4425-6 ;

Vistu a lettera di presentazione di u 10 d'aprile di u 2025 di u Sgiò Presidente di u Cunsigliu Esecutivu di Corsica chì dumanda l'avisu di u Cunsigliu Ecunomicu, Sucial, di l'Ambiente e Culturale di Corsica rilativu à u **Pianu di sustegnu à l'investimentu (PSI) di i stabilimenti è servizii di u medicusociale 2022-2025 - Bilanciu è evuluzione di u dispositivu ;**

Vu la lettre de saisine du 10 avril 2025 par laquelle Monsieur le Président du Conseil Exécutif de Corse demande l'avis du Conseil Economique Social, Environnemental et Culturel de Corse sur le Plan de soutien à l'investissement (PSI) des établissements et services du médico-social 2022-2026 - Bilan et évolution du dispositif ;

Après avoir entendu, les services de la Direction Générale Adjointe en charge des Affaires Sociales et Sanitaires ;

À nant'à u raportu di Julie PANTALONI-BARANOSKY, per a cummissione precarietà - sulidarità, salute, cuesione suciale è abitatu addunata ghjovi u 17 d'aprile di u 2025 ;

Sur rapport de Julie PANTALONI-BARANOVSKY, pour la commission precarite-solidarites, santé, cohésion sociale et habitat ; sport et vie associative, réunie le jeudi 17 avril 2025 ;

¹ Adopté à l'unanimité

Votants : 41

² Rapport ADC 2025/O1/091

*U Cunsigliu Economicu, Sucial, di l'Ambiente e Culturale di Corsica
Adunitu in seduta pienaria u 22 d'aprile di u 2025, in Bastia
Prununzia l'avisu chì seguita*

La Collectivité de Corse a déployé, en 2022, un plan de soutien à d'investissements (PSI) aux Etablissements et services médico-sociaux (ESMS). D'une durée de 5 ans (2022-2026), ce plan visait à accompagner la modernisation des établissements (construction, reconstruction ou extension), l'acquisition d'équipement et l'acquisition d'équipements numériques.

Il a également permis de mettre en œuvre des mesures de rattrapage de l'offre en faveur de des personnes âgées dépendantes par l'augmentation de la capacité d'accueil des établissements, la constitution d'Unités de vie adaptées (UVA) en faveur de personnes souffrant de maladies neuro-dégénératives et le renforcement des Pôles des soins adaptés (PSA).

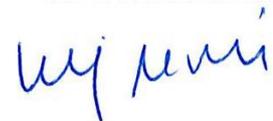
Monsieur le Président du Conseil exécutif de Corse soumet à l'avis du CESECC un rapport présentant le bilan et les évolutions prévues de ce plan.

Le CESECC comprend et soutient la demande de pouvoir modifier la durée du plan en l'indexant au calendrier de réalisation des projets subventionnés, ainsi que le la proposition d'en modifier le montant en fonction des autorisations de programme et crédits alloués à cette mesure lors des différentes étapes budgétaires de la Collectivité de Corse.

Il témoigne des besoins en matière de placement des personnes âgées dépendantes qui ne feront que s'accroître, et des difficultés que rencontrent les familles pour y trouver des places, plus encore en cas de maladie neuro-dégénérative.

Le CESECC prend acte de la communication du rapport relatif au bilan et aux évolutions du PSI des ESMS.

La Présidente,



Marie-Jeanne NICOLI